

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/04/2025 - 3464 - 2008 B 00978 - 508 466 661 - 3E IMMOBILIER

- 9 AVR. 2025

08 B 978

Désignation de l'entreprise				EURL 3E IMMOBILIER				Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise				43 RUE DE SAINT LOUIS 68330 HUNINGUE				TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS					
SIRET				5 0 8 4 6 6 6 1 0 0 0 1 6				Date d'enregistrement au Greffe N° DU DÉPOT 25/3464					
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2				Durée de l'exercice précédent *					
								LE GREFFIER					
								Exercice N clos le 13/01/2025					
ACTIF								Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014	1 603	016	1 603							
	Immobilisations corporelles *		028	328 502	030	122 267	206 235						
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	330 105	048	123 870	206 235						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	200	074		200						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	5 157	086		5 157						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096	5 357	098		5 357							
Total général (I+II)		110	335 462	112	123 870	211 592							
PASSIF										Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		6 000			
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126					
	Réserves réglementées *							130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)							131		132			
	Report à nouveau							134		(120 998)			
	Résultat de l'exercice							136		(3 072)			
	Subventions d'investissement							137					
	Provisions réglementées							140					
	Total I							142		(118 071)			
Provisions pour risques et charges							Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		66 303			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166		1 200			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	261 078	172	262 160		
	Produits constatés d'avance							174					
Total III							176		329 663				
Total général (I + II + III)							180		211 592				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		45 236				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 3E IMMOBILIER

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

x

Exercice N clos le
13/01/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
		Services *			217		218	15 863
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	15 864
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	5 144	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	271	244	1 666	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	7 040
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		{	262	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	13 851

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 2 013
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	5 085
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	3 072	
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989		
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991					
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septidécies</i>)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							356
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							360
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							370
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							372
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 603	412		414		416	1 603				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	20 174	422		424		426	20 174				
	Constructions	430	293 628	432		434		436	293 628				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	14 700	472		474		476	14 700				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	330 105	492		494		496	330 105				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 603	502		504		506	1 603		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	100 527	522	7 040	524		526	107 567		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	14 700	562		564		566	14 700		
TOTAL		570	116 830	572	7 040	574		576	123 870		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : EURL 3E IMMOBILIER										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		374		1 586							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		504							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 E IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 43, rue de Saint-Louis
68330 HUNINGUE
508 466 661 - RCS MULHOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 DECEMBRE 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 3 072,27 euros en totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

